

Pôle communication
Tél.: 24 65 42

Jeudi 22 février 2018

COMMUNIQUÉ

L'épidémie de dengue est déclarée

En raison du nombre de cas de dengue qui a augmenté significativement ces dernières semaines et de la prolifération des foyers sur plusieurs zones du territoire, les autorités sanitaires viennent de déclarer la Nouvelle-Calédonie en situation d'épidémie.

Plus de cent cas de dengue ont, en effet, été recensés depuis le 1^{er} janvier 2018. Il s'agit principalement de cas du sérotype 2, dont la dernière épidémie en Nouvelle-Calédonie remonte à 1998, ce qui signifie que la population calédonienne n'est pas immunisée contre ce virus. Des foyers ont été observés notamment, sur Nouméa (32 cas avec neuf quartiers touchés), Yaté (33 cas touchant les quatre tribus, mais surtout Waho et Touaourou), Poindimié (16 cas), Dumbéa (14 cas) et Lifou.

Les conditions météo étant, de plus, favorables au développement des moustiques, les autorités sanitaires lancent un appel à la vigilance des Calédoniens afin qu'ils observent toutes les mesures de prévention nécessaires pour éviter leur prolifération et l'extension de l'épidémie.

Rappelons qu'il faut veiller à détruire les gîtes larvaires en éliminant tout ce qui peut recueillir de l'eau de pluie (récipients, encombrants, gouttières...) aux abords des habitations. Il faut également se protéger des piqûres en utilisant des répulsifs adaptés, consulter un médecin dès l'apparition de fièvre et de douleurs articulaires et éviter les déplacements en cas de maladie.

Contact presse : Jean-Paul Grangeon, directeur adjoint de la direction des Affaires sanitaires et sociales. Tél. : 78 36 47